



## CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Août 2021 à 19 Heures

L'an deux mil vingt et un le 27 Août, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Cécile BLEIN, Sarah BOCKEL, Brigitte PORCHEROT, Danielle SERRAVALLE, Richard DELAUME, Michel FOIN, Victorien FRISON, Hervé de SAINT-SEINE, Xavier PARIAT, Maxime RESSOUCHE

Procuration : Christel CHAUTEMPS donne procuration à Maxime RESSOUCHE, Charles FUCHEY donne procuration à Richard DELAUME.

Secrétaire de séance : Victorien FRISON

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

M le Maire propose d'ajouter 3 délibérations concernant une décision modificative du budget général, une motion pour le financement de l'ONF concernant la forêt communale et acquisition d'une parcelle Lotissement Les Tranchées.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

### **2021-044 - DRH – Intégration d'un agent du patrimoine dans la filière administrative**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a décidé de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine. En conséquence, l'agent qui occupait ce poste a été placé en surnombre à compter du 1er décembre 2020.

Depuis le 7 juin dernier, l'agent d'accueil, au grade d'adjoint administratif, a été radié des effectifs à sa demande.

Il est proposé d'intégrer cet adjoint du patrimoine actuellement en surnombre sur le poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

### **2021-045 - Patrimoine – Locaux communaux – Stockage de la gare – Réfection partielle de la toiture**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 21 décembre 2020 a autorisé la constitution de demandes de subventions afin de réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne gare de marchandises estimés au maximum à 23 843 € HT.

Des demandes de subvention ont par conséquent été déposées auprès du :

- Conseil Départemental Côte d'Or qui accorde une subvention de 7 153,17 € (courrier du 8 avril 2021),
- De l'Etat, dans le cadre du DETR, en cours d'instruction pour un montant sollicité de 9 538 €.

A compter de fin septembre, la commune s'est engagée à mettre à disposition de l'association « Les Amis de Bèze » une partie de ce bâtiment. Il est donc nécessaire d'engager les travaux avant d'avoir l'accord de la totalité des subventions.

En conséquence, il est proposé d'engager les travaux même si la totalité des subventions demandée n'est pas accordée.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

#### **2021-046 – Budget Général – Décisions Modificatives**

Budget Général - Suite au remboursement de deux dépôts de garantie de location, il convient de faire la décision modificative ci-dessous pour ajuster les écritures correspondantes.

Dépenses d'investissement

Chapitre 11 - Article 60628	Autres fournitures non stockées	-1 000 €
Chapitre 16 – Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 000 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 000 €
---------------------------	--------------------------------	-----------

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

#### **2021-047 – Forêt communale – Motion financement ONF**

Le gouvernement envisage d'augmenter les contributions des communes forestières au financement de l'ONF de 7,5 m€ en 2023 puis de 10 m€ par an en 2024/2025.

Les impacts sont importants sur le budget des communes, avec un risque de dégradation du service public forestier avec un projet de suppression de 500 emplois.

La Fédération des Communes Forestières demande aux communes de voter une motion en Conseil Municipal pour le retrait de ces mesures.

**Considérant :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**Considérant :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal conformément à la motion de la Fédération Nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

**Exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

**Demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

**2021-048 – Patrimoine – Lotissement Les Tranchées - EDF**

A la suite d'une erreur de plan, le transformateur EDF du lotissement Les Tranchées a été installé en partie sur une parcelle privée référencée ZR145.

Pour une contenance de 725 m<sup>2</sup>, la parcelle initiale ZR145 a été divisée en deux parcelles ZR151 et ZR152 pour respectivement 696 et 29 m<sup>2</sup>.

Afin de repositionner l'équipement EDF sur le domaine public, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle ZR152 au prix de 45 € TTC/m<sup>2</sup> soit 1305 € plus les frais d'acte associés. Cette dépense sera affectée au budget lotissement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : UNANIMITE
------------	----------------	------------------

### Informations et questions diverses :

- Location salle Massart – pendant la période scolaire, la communauté de communes Mirebellois Fontenois prend en charge la désinfection avant l'arrivée des élèves
- Location logement rue du Mont – point d'étape
- Manifestations : vide-greniers le 5 septembre, Fantastic Picnic le 12 septembre (dernière réunion d'organisation avec l'Office du Tourisme le 3 septembre 15 h au parc de la Cure)
- Kisskissbankbank – sécurisation des grottes – montant attendu atteint
- Préau de la cure – plaintes de riverains
- Labellisation valorisation paysagère – 2 fleurs pour Bèze – visite du village en juillet 2021
- Communication – un reportage sur Bèze a été réalisé ses jours derniers par France3 Bourgogne Franche Comté qui sera diffusé fin septembre
- Sécurisation routière – actualisation du projet pour dépôt éventuel de demandes de subventions pour 2022

Fin de séance à 20 h 10

Le Maire,



**Hervé de SAINT-SEINE**